

PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

Planifier la programmation de votre enfant

L'apprentissage : un processus individuel

Tous les enfants peuvent faire des apprentissages, mais les enfants n'apprennent pas tous de la même manière, au même moment ni au même rythme. L'apprentissage est un processus individuel. Les élèves ayant des besoins spéciaux ont des besoins différents en matière d'apprentissage et il existe de nombreuses façons de répondre à ces besoins. Ce qui convient à un élève ne convient pas nécessairement à un autre.

Répondre aux besoins individuels des élèves signifie de :

- cerner les besoins et les aptitudes de l'élève;
- déterminer et élaborer les résultats d'apprentissage ou les buts individuels de l'élève;
- choisir le milieu qui soit le plus propice à l'apprentissage;
- déterminer et planifier une programmation convenable.

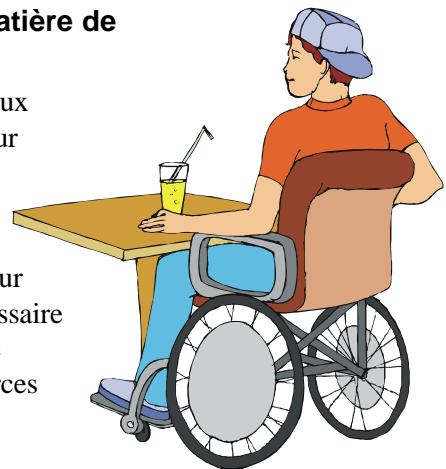
Planifier des programmes efficaces

Une programmation efficace répond aux critères suivants :

- elle est fondée sur les besoins individuels de l'élève;
- elle est planifiée et active, continuellement adaptée selon les besoins afin de répondre aux besoins de l'élève;
- elle est inclusive permettant à l'élève de participer le mieux possible au programme d'études ordinaire;
- elle est cohérente d'un milieu à l'autre;
- elle repose sur la collaboration des parents et du personnel enseignant.

Répondre aux besoins de l'élève en matière de programmation

La plupart des élèves ayant des besoins spéciaux nécessitent une certaine forme d'assistance pour faire des apprentissages. Il peut s'agir de transformer les attentes face aux modes d'apprentissage de l'élève ou à sa façon de faire ses devoirs ou de participer en classe. Pour déterminer le genre et l'ampleur de l'aide nécessaire en matière de programmation, les membres de l'équipe tiennent compte des capacités, des forces et des besoins de l'élève.



Mesures d'aide en matière de programmation

En plus d'utiliser *l'enseignement différencié* pour tous les élèves, les écoles ont recours à *l'adaptation*, à des *modifications pédagogiques* ou à une *programmation individualisée* pour soutenir les élèves. Vous trouverez ci-après une explication de ces différents moyens de répondre aux besoins de l'élève en matière de programmation.

- **Enseignement différencié** : Tous les enseignants tentent d'offrir des programmes qui répondent aux divers besoins en matière d'apprentissage de leurs élèves en procédant à une différenciation dans leurs méthodes d'enseignement. Les enseignants varient souvent leurs méthodes d'enseignement ou leurs approches lorsqu'ils planifient la matière quotidienne, lorsqu'ils travaillent en classe avec les élèves et lorsqu'ils évaluent les progrès des élèves.
- **Adaptation** : Lorsqu'un élève est capable d'atteindre les buts ou les résultats d'apprentissage du programme d'études manitobain, mais qu'ils ont besoin d'aménagements physiques ou d'une forme différente d'enseignement ou d'évaluation, on peut avoir recours à l'adaptation. L'adaptation signifie le changement du processus d'enseignement, du type de matériel utilisé ou des devoirs ou travaux demandés à l'élève. Par exemple, certains élèves ayant une déficience physique ne peuvent pas écrire et ont besoin d'un ordinateur pour faire leurs travaux écrits. Les élèves aveugles peuvent avoir besoin de matériel en braille. Il s'agit d'exemples d'adaptations.
- **Modification pédagogique** : Certains élèves ayant des besoins spéciaux peuvent avoir d'importantes difficultés d'apprentissage cognitif qui pourraient les empêcher d'atteindre les résultats d'apprentissage du programme d'études manitobain et ce, même avec l'apport d'adaptations. Le programme d'études doit être modifié pour ces élèves. La modification signifie que le nombre ou le contenu des résultats d'apprentissage est changé pour répondre aux besoins de l'élève en matière d'apprentissage. Il est important que l'équipe responsable de l'élève discute des motifs justifiant les modifications ainsi que de la manière de les apporter. Les parents doivent être informés et prendre part à la discussion. Les modifications doivent être décrites dans un plan éducatif personnalisé (PEP). Au secondaire, lorsque l'équipe scolaire détermine que les cours d'un élève seront modifiés, l'élève et les parents doivent être consultés. Les parents et les élèves doivent savoir que les cours portant la mention M (modification) ne répondent pas aux conditions d'admission des établissements postsecondaires et que cette mention paraît dans les bulletins de l'élève.
- **Programmation individualisée** : Certains élèves dont les déficiences cognitives sont importantes au point qu'ils ne tirent pas avantage d'une participation au programme d'études manitobain doivent recevoir des objectifs d'apprentissage hautement personnalisés et adéquats sur le plan fonctionnel. Une équipe décide d'offrir une programmation personnalisée en se fondant sur les capacités cognitives de l'élève. La programmation individualisée est fondée sur la planification en matière d'habiletés cognitives et fonctionnelles, d'habiletés aux études, d'habiletés de communication, d'habiletés sociales et de comportement, d'habiletés à l'autonomie ou à l'organisation personnelle et de motricité fine et globale. Les buts ou résultats d'apprentissage spécifiques devraient être définis dans un PEP. Pour les élèves plus âgés, la programmation individualisée comprend souvent la planification professionnelle. Les élèves du secondaire qui suivent une programmation individualisée (I) doivent posséder un PEP documentant les objectifs de la programmation.

Parlez à l'enseignant de votre enfant pour connaître le genre d'aide dont votre enfant a besoin ou qu'il reçoit. Si votre enfant fait l'objet de mesures d'adaptation, de modifications aux programmes d'étude ou de programmation individualisée et que vous voulez obtenir plus d'information, communiquez avec l'enseignant de la classe de votre enfant ou avec l'orthopédagogue.

« Mettez en place un bon système de communication. Assurez-vous de savoir ce que vit votre enfant à l'école. »

L'équipe de votre enfant

« Informez-vous si l'école du quartier a une association de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux. Si ce n'est pas le cas, mettez-en une sur pied. Communiquez avec des groupes communautaires pour obtenir de l'aide pour en commencer un.

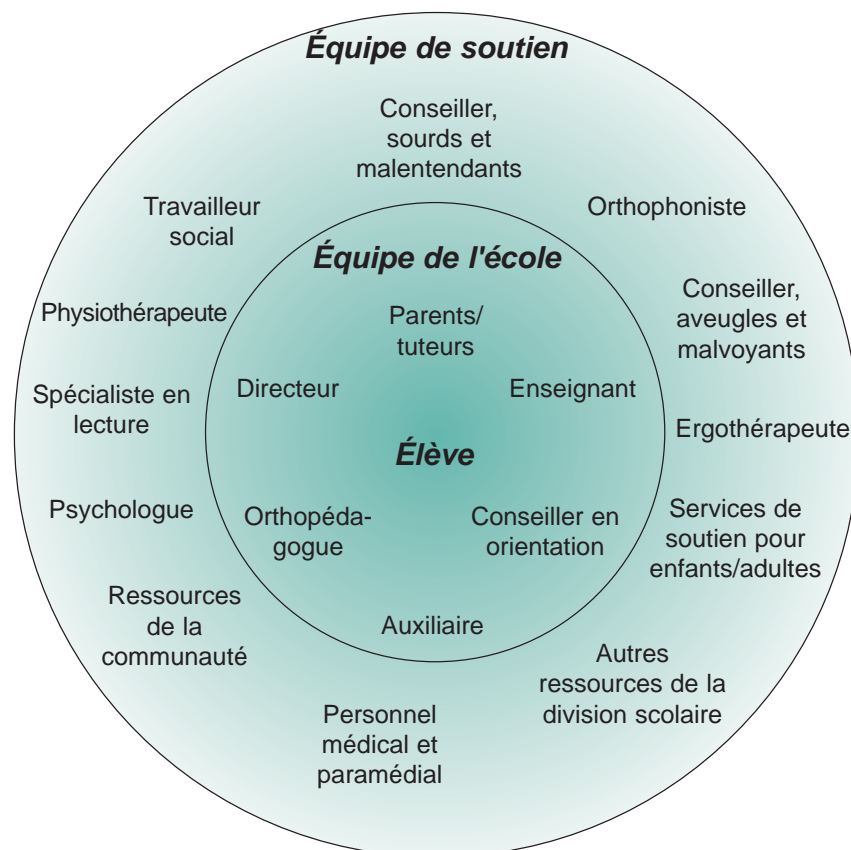


Une équipe peut être formée pour un élève qui a des besoins en matière d'apprentissage nécessitant des mesures de soutien. Le nombre de membres dans l'équipe peut varier. Pour les élèves qui ont d'importants besoins en matière d'apprentissage, diverses personnes-ressources peuvent intervenir, notamment un orthopédagogue, un auxiliaire, un psychologue, un ergothérapeute ou d'autres spécialistes. Le nombre de personnes faisant partie de l'équipe de votre enfant dépendra de ses besoins et de l'expertise nécessaire pour planifier et élaborer la programmation.

Membres de l'équipe

Le cercle ci-dessous identifie les personnes qui peuvent faire partie de l'équipe de votre enfant.

- **Équipe scolaire :** Cette équipe est habituellement formée de personnes qui peuvent intervenir auprès d'un enfant quotidiennement en milieu scolaire.
- **Équipe de soutien :** Les membres de cette équipe discutent avec l'équipe scolaire et fournissent de l'expertise dans le domaine de la planification, de l'évaluation et de l'élaboration de la programmation.



Adapté de *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP (de la maternelle au secondaire 4)*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1998, 3.5.

« **E**ntretenez des liens avec l'équipe de votre enfant. Assurez-vous que le personnel de l'école sait que vous voulez faire partie de l'équipe responsable de votre enfant et que vous voulez collaborer. »

Prendre part à l'équipe de votre enfant

En tant que parent, vous avez un rôle important à jouer pour vous assurer que votre enfant vive positivement son expérience scolaire. Pour faire valoir les intérêts de votre enfant avec conviction, vous devez en outre être bien informé et apporter votre contribution au sein de l'équipe responsable de votre enfant.

Vous pouvez activement soutenir le développement scolaire de votre enfant et y prendre part en utilisant entre autres les moyens suivants :

- participer aux décisions qui ont des répercussions sur l'éducation que reçoit votre enfant;
- faire savoir au personnel enseignant lorsque vous n'êtes pas d'accord avec certaines situations et demander de discuter de la question;
- donner votre consentement éclairé et par écrit pour toutes les évaluations nécessaires touchant votre enfant;
- être pleinement informé des politiques et des pratiques de l'école et de la division scolaire;
- faire part de vos préférences concernant le placement de votre enfant et participer aux discussions sur les options offertes par l'école et la division scolaire;
- obtenir de l'information sur l'apprentissage et le développement de votre enfant en consultant le personnel enseignant et les autres intervenants de l'équipe responsable de votre enfant;
- examiner les rapports sur les progrès de votre enfant en compagnie du personnel enseignant à des intervalles réguliers au cours de l'année scolaire;
- participer à l'élaboration du plan éducatif personnalisé (PEP).

Lorsque vous travaillez en équipe, tous les membres prennent part au processus de décision et partagent l'information. En tant que parent, vous pourriez vouloir partager avec les autres membres les informations suivantes :

- les renseignements d'ordre médical concernant votre enfant;
- les techniques d'apprentissage et de comportement qui portent fruit à la maison;
- les changements dans la routine personnelle qui peuvent entraîner des réactions émotionnelles;
- les expériences scolaires antérieures;
- les objectifs que vous appuyez en permanence chez votre enfant à la maison.

Le fait de partager l'information pertinente avec le personnel enseignant peut avoir un effet positif sur l'apprentissage de votre enfant.

Apprendre à connaître l'école de votre enfant

Un des meilleurs moyens de mettre sur pied une équipe efficace consiste à créer un climat de travail positif avec le personnel enseignant et les autres membres du personnel scolaire. On peut nouer des liens significatifs de diverses façons :

- faites la connaissance du personnel en début d'année scolaire et assurez-vous d'une communication efficace;
- présentez-vous à l'école au début ou à la fin de la journée pour vous présenter;
- téléphonez à l'école pour connaître le moment idéal pour avoir une brève conversation avec l'enseignant ou l'enseignante;

« **P**réparez un cahier pour présenter votre enfant à son enseignant. Inscrivez-y les choses que votre enfant aime et n'aime pas, ajoutez des photos, etc. »

« **A**u début de l'année scolaire, soyez prêt au changement... certaines choses nécessiteront des ajustements. »

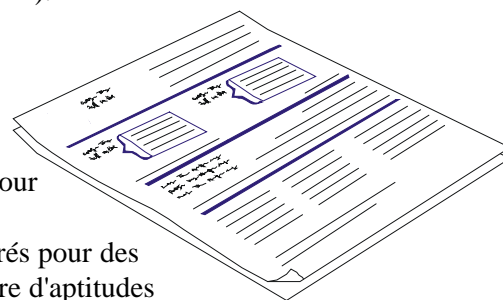
- les rencontres d'accueil à l'intention des parents représentent une occasion idéale pour partager de l'information et collaborer;
- faites la connaissance de la direction de l'école. Conformément à la Loi sur les écoles publiques, la direction est responsable de l'école dans son entier. Le directeur ou la directrice d'école peut être une source d'information et joue un rôle important dans l'équipe de votre enfant.

Plans éducatifs personnalisés

Le processus des plans éducatifs personnalisés réunit le personnel enseignant, le personnel de soutien et les parents au sein d'une équipe en vue de répondre aux besoins individuels des élèves qui ont besoin de soutien. L'équipe détermine des résultats d'apprentissage ou des buts en se fondant sur les aptitudes et les besoins actuels de l'élève et élabore un plan pour l'année scolaire. Ce plan s'appelle un plan éducatif personnalisé (PEP).

À qui s'adresse le PEP?

Tout le personnel enseignant est invité à prendre en considération les avantages éventuels du plan éducatif personnalisé pour les divers élèves qui ont des besoins très différents. La plupart des PEP sont préparés pour des élèves qui ont besoin de soutien en matière d'aptitudes cognitives, de comportement ou à l'apprentissage. Un PEP est élaboré lorsque les parents et le personnel décident ensemble qu'il s'agit du meilleur moyen pour répondre aux besoins spéciaux de l'élève. Un PEP doit être préparé pour un élève qui a besoin que des modifications (M) soient apportées aux cours ou qui a besoin de programmation individualisée (I).



But visé par le PEP

Le PEP a pour but de fournir un plan pour aider un élève à atteindre ses résultats d'apprentissage ou objectifs individuels pour dépasser son niveau d'habileté courant. Pour cette raison, il est essentiel de comprendre ce que peut et ne peut pas faire un élève pour procéder à la planification individuelle.

Chaque PEP est adapté à l'élève auquel il est destiné. En tant que membres de l'équipe du PEP, les parents doivent faire partie du processus de planification individuelle et signer le PEP de leur enfant.

Éléments composant le PEP

Tous les PEP, peu importe les besoins individuels de l'élève, contiennent certains éléments essentiels, notamment :

- données identificatrices et renseignements de base;
- niveau actuel de rendement reflétant le consensus atteint par l'équipe en ce qui concerne les habiletés et les besoins de l'élève;
- buts ou résultats d'apprentissage spécifiques;
- objectifs du plan;
- méthodes, matériel et stratégies pédagogiques;

- nom des membres de l'équipe responsable du PEP et l'environnement dans lequel il sera mis en application;
- plans et échéanciers pour l'évaluation et la révision.

Étapes de l'élaboration d'un PEP

L'élaboration d'un PEP comporte les quatre étapes suivantes :

1. collecte et partage de l'information;
2. détermination de l'orientation;
3. élaboration et rédaction du PEP;
4. mise en œuvre et révision du PEP.

Ces étapes peuvent se produire selon un ordre différent ou peuvent être accomplies en simultanément, selon les besoins individuels de l'élève. En tant que parents et membre de l'équipe, vous pouvez jouer un rôle actif à toutes les étapes du processus d'élaboration du PEP.



- **Étape 1 : Collecte et partage de l'information :**

Vous êtes une précieuse source d'information à l'étape initiale de l'élaboration du PEP de votre enfant et de la détermination de l'orientation qu'il prendra.

Vous pouvez fournir des renseignements sur votre enfant sur des aspects tels que :

- les aspirations et les buts concernant votre enfant;
- ses traits de personnalité;
- ses intérêts, ses talents et ses désirs;
- ses forces et ses faiblesses;
- les antécédents familiaux et éducatifs pouvant affecter l'apprentissage actuel de votre enfant;
- ses antécédents médicaux et ses besoins en matière de santé.

- **Étape 2 : Détermination de l'orientation :** Le choix des priorités aide l'équipe à mettre l'accent sur les apprentissages les plus importants pour votre enfant pour chaque année scolaire. À cette étape, l'équipe détermine les priorités selon l'information recueillie jusque-là.

Pour déterminer les priorités, l'équipe doit suivre les étapes suivantes :

- dresser la liste des besoins de votre enfant;
- établir l'ordre d'importance des besoins de votre enfant en matière d'apprentissage;
- déterminer les besoins en matière d'apprentissage les plus importants pour l'année scolaire.

Pour déterminer les besoins prioritaires de votre enfant en matière d'apprentissage, l'équipe doit examiner les questions suivantes :

- Est-ce que votre enfant doit acquérir cette habileté maintenant?
- Est-ce que cette habileté sera utile pour d'autres apprentissages?
- Est-ce que cette habileté aidera votre enfant à être plus autonome?

- Est-ce que le but fixé convient à l'âge et au niveau scolaire de votre enfant?
 - Combien de temps faudra-t-il pour l'acquisition de cette habileté?
 - Quelle sera l'utilité de cette habileté pour votre enfant dans les milieux autres que le milieu scolaire?
- **Étape 3 : Élaboration et rédaction du PEP :** En tant que membre de l'équipe, vous pouvez proposer des idées et fournir de l'information concernant le choix de résultats d'apprentissage spécifiques pour votre enfant. Ces résultats d'apprentissage ou buts indiquent habituellement ce que l'élève pourrait accomplir dans un certain domaine dans un laps de temps déterminé au cours de l'année scolaire. Ils sont souvent classés en fonction de différentes matières (p. ex., langues, arts, mathématiques) ou de domaines de planification (p. ex., communication, autonomie, aptitudes fonctionnelles, aptitudes aux études, habiletés sociales et de comportement et motricité fine et globale).
 - **Étape 4 : Mise en œuvre et révision du PEP :** À cette étape du processus d'élaboration du PEP, les membres de l'équipe passent en revue les résultats d'apprentissage spécifiques et décident comment déterminer si l'élève a atteint ses buts. Les stratégies d'enseignement et d'évaluation sont alors mises en pratique. À ce moment, l'équipe passe en revue le contenu du PEP en relation avec l'échéancier (celui de la classe ou celui de l'élève) pour s'assurer que le PEP est mis en application quotidiennement.

L'équipe détermine la fréquence nécessaire des rencontres durant l'année scolaire. Pendant ces rencontres de révision, on discute des progrès de votre enfant dans le cadre du PEP et des modifications possibles à apporter. Il est important que vous assistiez à ces rencontres pour pouvoir discuter des progrès de votre enfant et participer à la planification des prochaines étapes. Au moins une fois par année, habituellement vers la fin du printemps, l'équipe passe en revue le PEP et élabore un plan pour la prochaine année scolaire. Un PEP est rédigé pour la prochaine année scolaire à l'aide des renseignements recueillis au cours de l'année en cours.

Promouvoir des PEP aux résultats positifs

Les PEP les plus efficaces pour favoriser l'apprentissage de l'élève :

- mettent à contribution les parents en tant que membres actifs et à part entière de l'équipe dans la planification et la mise en œuvre du PEP;
- sont des documents de travail liés à la planification et aux activités quotidiennes;
- indiquent clairement qui est responsable de l'enseignement quotidien et de la collecte de renseignements sur les progrès;
- sont des documents en évolution qui sont modifiés afin de refléter la situation et les progrès de l'élève;
- établissent un rapprochement liant les rapports et les recommandations des spécialistes et des conseillers aux programmes quotidiens.

Pour de plus amples renseignements...

Pour obtenir des renseignements sur le plan éducatif personnalisé, visitez le site <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/pep/index.html>.

Soutiens à la programmation



Le placement adéquat ou le milieu d'apprentissage doit être choisi selon des critères personnalisés pour un élève ayant des besoins spéciaux. L'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux dans les classes ordinaires des écoles de quartier représente la première option de placement prise en considération par les écoles et les divisions scolaires en consultation avec les parents et les élèves.

La plupart des élèves ayant des besoins spéciaux fréquentent les écoles de leur localité et reçoivent une programmation, des mesures de soutien et des services répondant à leurs besoins individuels. Toutefois, lorsqu'une équipe décide que les besoins d'un élève et son PEP ne conviennent pas au placement dans une classe ordinaire, même avec l'ajout de mesures de soutien et de services, elle prend en considération les options alternatives de placement pour une partie ou la totalité des journées scolaires.

Options de placement

Les écoles et les divisions scolaires du Manitoba offrent un large éventail d'options en matière de placement et d'apprentissage. Les élèves peuvent être inscrits dans :

- une école de leur quartier, dans une classe régulière pour la majeure partie de la journée;
- une école de leur quartier, dans une classe régulière et dans un milieu d'apprentissage spécial pour une partie de la journée;
- une école de leur quartier, dans un milieu d'apprentissage spécial pour la majeure partie de la journée;
- un milieu d'apprentissage spécial pouvant ne pas se trouver à l'intérieur de l'école de leur quartier.

Les mesures de soutien offertes dans ces milieux peuvent comprendre les personnes suivantes :

- orthopédagogue
- spécialiste(s)
- auxiliaire
- enseignant spécialisé
- conseiller(s)

La détermination du placement adéquat pour un élève ayant des besoins spéciaux représente une responsabilité partagée :

- **L'équipe** : Les parents ont une opinion précise sur ce que serait le placement ou le milieu d'apprentissage le plus favorable pour leur enfant. Les parents devraient communiquer avec le personnel de l'école ou de la division scolaire pour connaître les options offertes dans leur localité. L'équipe responsable d'un élève prend en considération divers facteurs en vue de déterminer le placement ou le milieu d'apprentissage le plus adéquat pour l'élève concerné. Ces facteurs comprennent les besoins particuliers de l'élève, les ressources et les mesures de soutien disponibles, l'opinion des parents de l'élève et ce qui est convenable et raisonnable compte tenu des circonstances.

- **L'école et la division scolaire :** L'école doit définir toutes les ressources additionnelles nécessaires au soutien du plan axé sur l'élève. Les divisions scolaires attribuent des ressources aux écoles. Chaque division scolaire est responsable de déterminer les élèves ayant des besoins spéciaux, d'évaluer les forces et les besoins de chaque élève et, selon la disponibilité des ressources, de planifier et d'offrir une programmation éducative qui répondra le mieux aux besoins de tous les élèves. Les écoles et les divisions scolaires, conformément aux ressources disponibles et aux politiques en place, sont finalement responsables de prendre les décisions relatives aux placements qui répondront le mieux aux besoins des élèves tant sur le plan individuel que collectif.

Si vous avez des questions concernant la programmation ou les mesures de soutien, ou si vous souhaitez obtenir de l'information concernant le financement, communiquez avec l'enseignant responsable de votre enfant, la direction de l'école ou le personnel de la division scolaire.

Soutien clinique et spécialisé

Parfois, l'équipe scolaire peut collaborer avec d'autres intervenants afin de répondre aux besoins de votre enfant. L'enseignant peut discuter avec vous de la nécessité de prévoir un soutien additionnel pour déterminer les besoins de votre enfant et mieux y répondre.

Les écoles et les divisions scolaires ont des spécialistes à leur service ou sous contrat afin de fournir des mesures de soutien. La plupart des divisions scolaires possèdent des psychologues, des travailleurs sociaux et des orthophonistes au sein de leur équipe de soutien aux élèves. De plus, certaines divisions ont à leur service ou sous contrat des spécialistes en lecture, des ergothérapeutes, des physiothérapeutes, des professionnels de la santé, des conseillers et d'autres intervenants selon les ressources et les besoins locaux. Chaque intervenant peut fournir à l'équipe de l'information et des services afin de contribuer à l'identification des besoins, des habiletés, des styles d'apprentissage, des besoins physiques, des adaptations nécessaires ou des stratégies en matière de programmes. Si l'intervention d'un spécialiste est nécessaire, les parents de l'élève devraient être inclus dans le processus d'aiguillage. Pour avoir une définition du rôle de chaque spécialiste, veuillez consulter l'introduction du présent guide.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba offre aux écoles et aux divisions scolaires des mesures de soutien à l'intention des élèves qui sont sourds ou malentendants et aux élèves qui sont aveugles ou malvoyants. De plus, les écoles et les divisions scolaires de toute la province peuvent avoir accès au soutien offert par les conseillers de l'enseignement à l'enfance en difficulté du Ministère dans divers domaines.

Une équipe d'élèves ayant des besoins spéciaux peut aussi avoir accès à l'appui offert par les fournisseurs de services communautaires et les organismes spécialisés. La Division des services aux personnes handicapées du ministère des Services à la famille et du Logement représente un des appuis couramment utilisés par les familles qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux.

« Cherchez à comprendre le rôle de chaque éducateur ou professionnel qui participera à l'éducation de votre enfant. »



Auxiliaire de l'enseignement

Lorsque l'équipe scolaire planifie ou met en œuvre le PEP d'un élève, elle peut décider que le soutien d'une personne auxiliaire est nécessaire. Vous pouvez entendre plusieurs termes pour désigner cet auxiliaire, comme aide-enseignant, auxiliaire, etc., mais le terme utilisé au Manitoba est « auxiliaire de l'enseignement ».

Les auxiliaires fournissent des services de soutien et des services complémentaires afin d'améliorer les expériences éducatives des élèves, particulièrement ceux ayant des besoins spéciaux. Ils reçoivent des directives du personnel enseignant ou de la direction.

On peut demander aux auxiliaires d'assumer les responsabilités et les rôles suivants :

- s'occuper de la mise en application quotidienne des résultats d'apprentissage ou des buts du PEP axé sur l'élève, selon les directives du personnel enseignant;
- faire le renforcement d'une habileté ou d'un concept enseigné en classe avec un petit groupe d'élèves;
- fournir des soins personnels en matière d'hygiène personnelle et d'habillement ou aider l'enfant à utiliser l'équipement adapté (p. ex., les technologies de l'information et de la communication);
- aider à la préparation du matériel pour un élève en particulier, pour une classe ou pour l'école;
- fournir à l'enseignant des renseignements ou de la documentation écrite concernant le rendement d'un élève, son comportement, sa croissance et ses besoins.

Le temps consacré par un auxiliaire à une classe, un programme de ressources, un groupe d'élèves ou un élève en particulier varie. Les enseignants ont la responsabilité finale en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des progrès des élèves.

Les écoles et les divisions scolaires ont à leur service ou sous contrat des auxiliaires et possèdent des politiques en matière de recrutement, de qualifications et d'affectations. Veuillez communiquer avec la direction de l'école ou le personnel de la division scolaire pour obtenir plus d'information.



Planification des transitions

Les transitions font partie intégrante de la vie et surviennent à différentes périodes tout au cours de nos vies. Pour les enfants et les jeunes, les transitions se produisent à diverses étapes de leurs études. Les transitions surviennent lorsque les élèves :

- intègrent le système scolaire;
- passent d'une activité et d'un contexte à un autre;
- passent à un niveau scolaire supérieur;

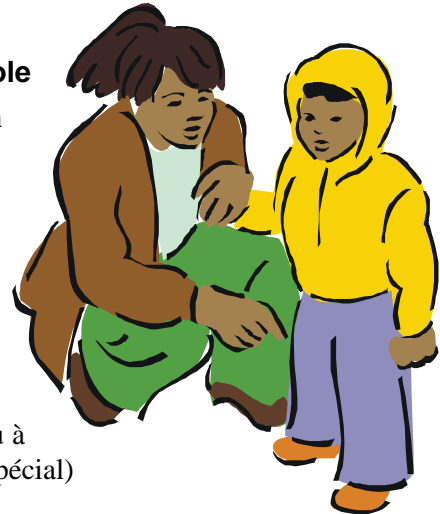
- passent des années primaires (maternelle à la 4^e année) aux années intermédiaires (5^e année à la 8^e année);
- passent des années intermédiaires au secondaire ou des années secondaires (secondaire 1 au secondaire 4);
- se préparent à la vie adulte.

L'entrée à l'école, le changement de niveau scolaire, le changement d'école et l'arrivée dans un nouveau milieu une fois les études terminées représentent des transitions communes à tous. Il peut aussi être difficile pour beaucoup d'élèves de s'habituer à une nouvelle classe ou école, à des nouveaux camarades de classes, à un nouvel enseignant, à un nouvel autobus ou à un nouvel auxiliaire.

Les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux ont souvent de la difficulté à faire des transitions. Les nouvelles situations auxquelles ils font face, comme l'entrée à l'école ou la fin des études, nécessitent de la planification. Lorsque les membres de l'équipe se rencontrent, il est important qu'ils discutent des enjeux liés aux transitions actuelles et futures des élèves et qu'ils planifient en conséquence.

Transition des jeunes enfants vers l'école

L'entrée dans le système scolaire représente un événement important dans la vie d'un jeune enfant. La réussite scolaire future de l'enfant dépend en grande partie de sa transition vers l'école et des expériences positives durant les premières années. Pour de nombreux enfants ayant des besoins spéciaux, il est nécessaire de prendre en considération les besoins en matière de programmation et les modifications physiques à apporter à l'école ou à la classe (p. ex., rampes d'accès, équipement spécial) avant de début des classes.



Pour aider les parents et les écoles à planifier la transition des enfants vers l'école, Enfants en santé Manitoba a préparé le document Lignes directrices sur l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux. Ce protocole encourage le partage de l'information et la planification concertée entre les organismes communautaires travaillant auprès des enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux et le système scolaire (une année) avant l'entrée des enfants à l'école.

Bon nombre d'écoles et de divisions scolaires rencontrent régulièrement les organismes offrant des services aux enfants ayant des besoins spéciaux afin de discuter de la planification de la transition vers l'école. De plus, bon nombre d'entre elles utilisent des processus de planification des transitions pour favoriser une entrée réussie à l'école pour les élèves.

Si votre enfant commence l'école, vous devez connaître des renseignements importants. L'aide-mémoire suivant pourrait vous aider à planifier cette importante transition dans la vie de votre enfant.

Liste de contrôle

Planifier

- Lorsque vous planifiez l'entrée à l'école de votre enfant, posez-vous les questions suivantes :
 - Quelle est votre vision en ce qui concerne l'expérience éducative de votre enfant?
 - Y a-t-il des renseignements concernant votre enfant qui pourraient être utiles de transmettre à l'école?
 - Est-ce que votre enfant a des besoins particuliers en matière de programmation?
 - Avez-vous des préférences en matière de placement pour votre enfant?
- En tenant compte des besoins de votre enfant, explorez les ressources et les pratiques de votre localité.
 - Quels sont les services offerts dans votre division scolaire? Dans l'école de votre quartier?
 - Quelles sont les politiques de l'école et de la division scolaire en matière d'inclusion, de placement, de transport, de programmation, de services aux élèves ou d'enseignement spécialisé?

Informez l'école

- Au moins une année avant l'entrée à l'école de votre enfant, communiquez avec l'école locale pour informer le personnel de l'arrivée prochaine de votre enfant. Demandez une rencontre pour entreprendre la planification.
- Si vous n'êtes pas certain de l'endroit où votre enfant devrait aller à l'école, communiquez avec votre division scolaire.
- Si votre enfant reçoit actuellement des services d'un programme ou d'un établissement préscolaire, demandez qu'une rencontre visant à soutenir l'entrée de votre enfant à l'école soit organisée entre l'établissement préscolaire et l'école.

Travail collectif

- Une fois votre enfant inscrit à l'école, organisez une rencontre avec l'enseignant, l'orthopédagogue et le fournisseur de services préscolaires pour discuter des programmes pédagogiques de votre enfant. S'il existe des plans particuliers en matière de programmation, d'équipement ou de services, demandez un plan écrit indiquant les mesures à prendre, les responsables et l'échéancier.
- Vous pourriez souhaiter que le fournisseur de services préscolaires prenne part aux discussions avec le personnel de l'école afin de déterminer les mesures de soutien et les services qui seraient les plus bénéfiques pour améliorer les points forts de votre enfant et pour répondre à ses besoins.
- Discutez des besoins en matière de programmation ou de formation du personnel qui travaillera auprès de votre enfant. Demandez que des mesures de soutien soient offertes à l'école.
- Fournissez à l'école des copies des rapports qui pourraient être utiles pour prendre des décisions en matière de programmation à l'intention de votre enfant.
- Informez l'enseignant que vous voulez participer aux rencontres de planification. Discutez du déroulement de ces rencontres.

Planification de la transition pour les élèves atteignant l'âge de 16 ans

Lorsque les élèves vieillissent et se préparent à entrer à l'école secondaire, on doit cerner leurs attentes et leurs rêves face à l'avenir et commencer à planifier la prochaine phase de leur vie après les études. Cette période est propice pour que les familles discutent de plans réalistes d'avenir, en tenant compte des préférences de l'enfant et des parents en ce qui concerne les choix de vie et de travail, les possibilités de formation ou d'études et les besoins en matière de loisirs.

La planification de la transition commence souvent à l'école, car c'est à cet endroit que les élèves passent leurs journées et qu'ils trouvent des personnes ou une équipe d'intervenants qui les connaissent. Pour réussir une transition en douceur vers la vie adulte, la planification doit englober d'autres aspects de la vie des élèves.

Cette période est idéale pour que l'élève, les parents et les membres de l'équipe scolaire entreprennent les étapes suivantes dans le cadre de la planification de la transition :

- cerner les forces, les habiletés, les aptitudes, les intérêts et les besoins de l'élève;
- déterminer la programmation qui pourraient répondre aux besoins particuliers de l'élève;
- examiner les disponibilités et les exigences en ce qui concerne :
 - les études postsecondaires, la formation professionnelle et l'emploi (y compris les options en milieu de travail positif);
 - les options en matière de vie autonome ou dans un cadre supervisé;
 - les activités de loisirs ou sociales;
- élaborer un plan axé sur l'élève relativement à son départ de l'école en se fondant sur les besoins particuliers et ses désirs.

Au Manitoba, la planification de la transition pour les élèves ayant des besoins spéciaux devrait commencer au moins vers l'âge de 16 ans. Les élèves, les parents, l'école, les services de soutien et les autres intervenants doivent élaborer un plan par écrit indiquant les rôles, les responsabilités, les échéances et les mesures à prendre avant que l'élève ne termine ses études. Les directives à cet égard sont mentionnées dans le document *Lignes directrices relatives au soutien du processus de planification de la transition – élèves ayant des besoins spéciaux qui atteignent l'âge de 16 ans*.

Les élèves ayant des besoins spéciaux nécessitent une planification plus intensive et coordonnée que la plupart des autres élèves du secondaire pour qu'ils puissent réussir la transition après les études. Voici une liste de contrôle qui pourrait vous aider à planifier, avec votre enfant, les transitions importantes dans la vie de ce dernier.

Liste de contrôle

Communiquer

- Demandez à rencontrer l'équipe responsable de votre enfant pour entreprendre la planification de la transition.
- Durant cette rencontre, discutez des mesures de soutien actuellement en place pour votre enfant et des mesures de soutien nouvelles ou axées sur les adultes qui seront nécessaires.

Planifier à l'avance et collaborer

- En ce qui concerne la planification à cette étape de la vie de votre enfant, il faut commencer par avoir une vision claire des points suivants :
 - Qui est votre enfant et que veut-il devenir?
 - Quelles sont les mesures de soutien et quels sont les services offerts ou qui devraient être offerts?
 - Quelles mesures devraient être prises pour suivre le plan de transition?
- Posez-vous les questions suivantes :
 - Quels sont les points forts et les besoins de votre enfant?
 - Qu'envisagez-vous pour votre enfant dans quatre ou cinq ans?
 - Où votre enfant se voit-il?
 - Voulez-vous que votre enfant possède assez d'information pour prendre des décisions?
 - Avez-vous besoin d'étudier les possibilités ou les options offertes?
 - Votre enfant devrait-il se concentrer sur certaines aptitudes pour acquérir la plus grande autonomie possible?
- Parlez de votre enfant à son enseignant, à d'autres familles ou à des spécialistes du soutien communautaire pour obtenir de l'aide dans le processus de transition.
- Recueillez de l'information auprès de diverses sources, telles que :
 - Services spéciaux pour enfants
 - Society for Manitobans with Disabilities (SMD)
 - Programmes d'aide à la vie en société
 - Services de soutien de l'emploi
 - Aide à l'emploi et au revenu
 - Office régional de la santé
 - Santé mentale
 - Soins à domicile

Pour plus d'information

Pour en savoir plus sur les protocoles préparés par Enfants en santé Manitoba, adressez-vous à l'enseignant de votre enfant ou à l'orthopédagogue ou visitez le site Web du Ministère en matière d'éducation de l'enfance en difficulté :
www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/entente/index.html.